

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Ministère de la transition écologique, de
la biodiversité, de la forêt, de la mer et de
la pêche**

Arrêté du 4 juillet 2025

**fixant la composition du jury de l'examen professionnel d'accès au grade d'adjoint
administratif principal de deuxième classe du ministère de la transition écologique, de la
biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche, au titre de l'année 2025**

La ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 2005-1090 du 1er septembre 2005 relatif à l'avancement de grade dans les corps des administrations de l'État ;

Vu le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'État ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 28 avril 2017 fixant les modalités d'organisation générale et la nature de l'épreuve de l'examen professionnel d'accès au grade d'adjoint administratif principal de deuxième classe du ministère de la transition écologique ;

Vu l'arrêté du 02 avril 2025 autorisant au titre de l'année 2025, l'ouverture d'un examen professionnel d'accès au grade d'adjoint administratif principal de deuxième classe ;

Sur proposition de la directrice des ressources humaines du ministère de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche.

ARRÊTE

Article 1^{er}

Le jury de la session 2025 de l'examen professionnel d'accès au grade d'adjoint administratif principal de deuxième classe, est composé comme suit :

Président

Monsieur Grégoire DESTAILLEUR, attaché principal d'administration de l'Etat.

Membres

Madame Ludivine LABREVOIS, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle.

Madame Suzy SUTTY, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure.

Article 2

La directrice des ressources humaines du ministère de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris le 4 juillet 2025

La ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche,

Pour la ministre et par délégation

La cheffe du bureau des recrutements par concours

Nathalie LEYNAUD

2025.07.03 21:17:35

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Ministère de la transition écologique, de
la biodiversité, de la forêt, de la mer et de
la pêche**

Arrêté du 09 septembre 2025

modifiant la composition du jury de l'examen professionnel d'accès au grade d'adjoint administratif principal de deuxième classe des administrations de l'État au sein du ministère de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche ouvert au titre de l'année 2025

La ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 2005-1090 du 1er septembre 2005 relatif à l'avancement de grade dans les corps des administrations de l'État ;

Vu le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'État ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 28 avril 2017 fixant les modalités d'organisation générale et la nature de l'épreuve de l'examen professionnel d'accès au grade d'adjoint administratif principal de deuxième classe du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer ;

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

Vu l'arrêté du 02 avril 2025 autorisant au titre de l'année 2025, l'ouverture d'un examen professionnel d'accès au grade d'adjoint administratif principal de deuxième classe ;

Vu l'arrêté du 15 septembre 2025 fixant la composition du jury de l'examen professionnel d'accès au grade d'adjoint administratif principal de deuxième classe du ministère de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche, au titre de l'année 2025 ;

Sur proposition de la directrice des ressources humaines du ministère de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche.

ARRÊTE

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté du 04 juin 2025 fixant la composition du jury de l'examen professionnel d'accès au grade d'adjoint administratif principal de deuxième classe - session 2025, est modifié comme suit :

Au lieu de « Madame SUTTY, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure » Lire : « Madame Pascale GUERIN, Secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle »

Article 2

La directrice des ressources humaines du ministère de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 09 septembre 2025

La ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche,

Pour la ministre et par délégation

La cheffe du bureau des recrutements par concours

Nathalie LEYNAUD

2025.09.09 09:17:35